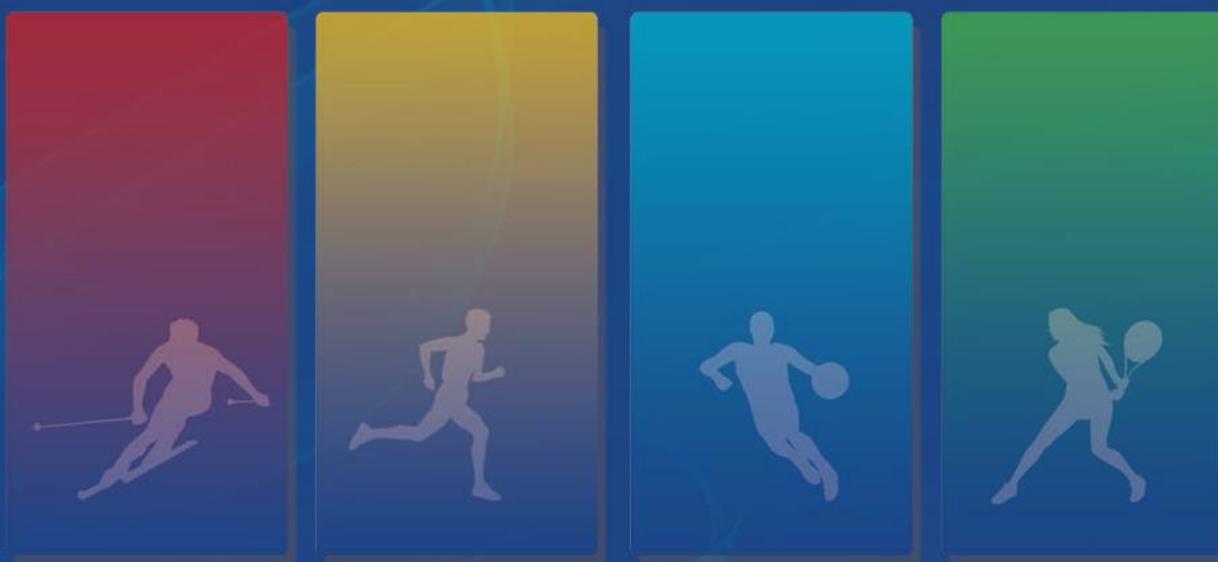


PROGRAMME SPORTIF

Saison 2020/2021



Fédération Française
du Sport Adapté

GRAND-EST

SOMMAIRE

<u>ÉDITO</u>	- 3 -
<u>LA FEDERATION FRANCAISE DU SPORT ADAPTE</u>	- 4 -
<u>LA LIGUE SPORT ADAPTÉ GRAND EST</u>	- 5 -
<u>PROGRAMME SPORTIF 2020/2021</u>	- 7 -
CHAMPIONNATS DE FRANCE SPORT ADAPTE SUR LA REGION GRAND EST	- 16 -
<u>CLASSIFICATIONSDES COMPETITIONS SPORT ADAPTE : QUELQUES INFORMATIONS</u>	- 17 -
1. PROCEDURE DE RECLASSEMENT	- 17 -
2. PROCEDURE DE RECOURS	- 20 -
3. COURRIER –TYPE A ENVOYER A LA COMMISSION CLASSIFICATION EN CAS DEMANDE DE RECOURS-	21 -
<u>REGLEMENTATION SPORTIVE FEDERALE</u>	- 22 -
1. COMPETITIONS ET RENCONTRES SPORT ADAPTE	- 23 -
2. OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES	- 24 -
<u>CERTIFICAT MEDICAL</u>	- 28 -
1. NOUVELLE LICENCE A LA FFSA	- 28 -
2. RENOUVELLEMENT DE LICENCE	- 28 -
3. QUESTIONNAIRE DE SANTE « QS – SPORT »	- 29 -
<u>NOS PARTENAIRES</u>	- 30 -
<u>CONTACTS</u>	- 31 -

ÉDITO



La rentrée sportive 2020 - 2021 sera, nous le savons tous, marquée par la situation sanitaire que nous venons de vivre ces derniers mois.

Depuis mars 2020, notre pays a traversé une des plus grandes crises sanitaires de son histoire, nous mettant dans l'obligation de freiner le dynamisme de l'ensemble de nos ligues, comités et clubs.

Malgré la suspension en cours d'année de la saison sportive 2019/2020, je souhaite souligner le travail de tous les personnels éducatifs, intervenants et bénévoles auprès des sportifs du sport adapté.

Vous avez tous joué un rôle important par votre implication, mobilisation et inventivité pour continuer à offrir des activités sportives adaptées et maintenir le lien avec les sportifs et leurs aidants.

Pour la première fois cette année la fédération a mis en place et effectué l'instruction des demandes de subventions de l'agence nationale du sport (ex CNDS).

Ce nouveau dispositif permet de mieux soutenir les actions du sport adapté inscrites dans le projet sportif fédéral de la fédération, et notamment celles directement mises en place par les clubs.

Pour cette nouvelle saison, afin de simplifier la gestion des clubs, ligues et comités qui le souhaitent, nous vous proposons la mise en place du prélèvement automatique de vos factures. Ainsi pour cette première année de mise en place, il est proposé aux clubs qui souhaitent adhérer à cette modalité de règlement de bénéficier d'une remise de 20 € des droits d'affiliation pour la saison 2020 - 2021.

Nous voilà donc à l'aurore d'une nouvelle saison sportive. Même si chacun d'entre nous appréhende cette nouvelle année en raison du COVID-19, je sais pouvoir compter sur l'ensemble des acteurs du sport adapté pour se mobiliser dès le mois de septembre afin d'offrir une diversité d'activités physiques et sportives ainsi qu'une vie associative à chacun des sportifs du sport adapté en toute sécurité.

Je vous souhaite donc une très bonne rentrée et une belle saison sportive.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Marc TRUFFAUT
Président de la FFSA et de la Ligue Sport Adapté Grand Est

LA FEDERATION FRANCAISE DU SPORT ADAPTE

La **Fédération Française du Sport Adapté (FFSA)** a reçu une délégation de service public du Ministère chargé des Sports pour : « Organiser, développer, coordonner et contrôler la pratique des activités physiques et sportives des personnes en situation de handicap mental ou atteintes de troubles psychiques ».

Elle a été créée le 27 juin 1971 sous le nom de Fédération Française d'Éducation par le Sport des Personnes Handicapées Mentales. Elle prend son appellation de Sport Adapté en 1983 et elle est reconnue d'utilité publique en 1999.

Elle se donne notamment pour ambition de multiplier les passerelles entre le secteur médico-social et le mouvement sportif afin de favoriser l'épanouissement et l'intégration des personnes en situation de handicap mental et/ou psychique dans le respect des capacités de chacun.

Pour ce faire, la FFSA a signé de nombreuses conventions nationales et chartes avec ses principaux partenaires des secteurs médico-social et sportif. Ces documents sont disponibles sur le site www.ffsa.asso.fr

Quelques chiffres :

Saison 2018/2019

- 65167 licenciés (non définitif)
- 2800 rencontres/an
- 1300 associations sportives
- 109 ligues régionales et comités départementaux
- 130 stages de formation/an
- 5000 pratiquants aux Championnats de France
- Secteurs fédéraux : Sport Adapté Jeunes, Haut-Niveau, Sport Santé, Sport et Handicap Psy, Activités Motrices
- 7 disciplines de Haut-Niveau : Athlétisme, Basketball, Football, Natation, Ski Alpin, Ski Nordique,

Ses missions :

- Offrir à toute personne handicapée mentale ou psychique, quels que soient ses désirs, ses capacités et ses besoins, la possibilité de vivre la passion du sport de son choix dans un environnement voué à son plaisir, sa performance, sa sécurité et à l'exercice de sa citoyenneté.
- Développer la pratique du sport adapté (licenciés, formateurs, disciplines, rencontres).
- Développer le soutien au sport adapté pour un accès aux pratiques physiques et sportives pour tous (familles, établissements, associations, élus, administrations, entreprises...).
- Dans un objectif social, les priorités de la FFSA sont d'assurer : le maintien en bonne santé, le développement des capacités personnelles, une meilleure intégration sociale.



LA LIGUE SPORT ADAPTÉ GRAND EST

La **Ligue Sport Adapté Grand Est (Ligue SAGE)**, association loi 1901, est un organe déconcentré de la Fédération Française du Sport Adapté.

Elle a donc pour mission, au niveau régional, “d’organiser, de développer et de promouvoir des activités physiques et sportives pour les personnes en situation de handicap mental et/ou psychique”.

Elle est au service de 10 départements, soit 3942 licenciés sur la région, répartis sur 75 associations sportives affiliées à la FFSA.

Le projet de développement de la nouvelle olympiade, 2018-2021 poursuit 4 finalités prioritaires :

- Favoriser l’inclusion des sportifs en situation de handicap mental ou psychique, à travers l’affirmation des spécificités du Sport Adapté.

- Consolider les liens avec les milieux institutionnels (ministères, secteur médico-social, collectivités territoriales, associations gestionnaires d’établissements...).

- Offrir une pratique équitable pour tous les types d’handicaps et en particulier pour les personnes les plus éloignées de la pratique.

- Permettre à chaque sportif en situation de handicap mental ou psychique d’accéder à (son) l’excellence et consolider la compétitivité des équipes de France.

« À chacun son programme ! »

Afin de répondre au mieux à vos attentes, de préciser le contenu des rencontres mais également de préparer au mieux nos interventions, nous avons décidé d'élargir le dispositif Sport Adapté Jeunes à l'ensemble de nos convocations sportives.

Ainsi vous pourrez voir apparaître sur les convocations, la saison prochaine, les 3 logos Sport Adapté suivants :



Il s'agira alors d'une rencontre physique et/ou sportive de découverte ou d'initiation, destinée à un public novice.

Nous parlons ici de l'étape émotionnelle dans le processus de développement dans les Activités Physiques et Sportives Adaptées. Les émotions priment sur la réflexion ; la technique est encore ignorée.

L'enjeu premier est donc de gérer ses émotions face à une activité nouvelle dans un contexte sécurisant.

Exemple : je ne sais pas faire de vélo et je découvre cette activité.



Il s'agira alors d'une rencontre physique et/ou sportive destinée à un public débrouillé dans l'activité.

Nous parlons ici de l'étape fonctionnelle dans le processus de développement dans les Activités Physiques et Sportives Adaptées.

Les personnes inscrites sont capables de fonctionner dans l'activité car l'émotion est contenue. Les règles du jeu et les techniques permettant de fonctionner sont acquises.

Exemple : je sais faire du vélo et participe à une journée loisir.



Il s'agira alors d'une rencontre physique et/ou sportive destinée à un public confirmé souhaitant progresser dans cette activité.

Il s'agira donc d'un entraînement ou d'une compétition.

Nous parlons ici de l'étape technique dans le processus de développement dans les Activités Physiques et Sportives Adaptées.

Les personnes inscrites sont à la recherche d'efficacité motrice, énergétique, tactique et stratégique.

Exemple : je sais faire du vélo, je souhaite m'entraîner pour progresser et/ou participer à une compétition Sport Adapté de VTT ou de Cyclisme

PROGRAMME SPORTIF 2020/2021

LÉGENDE

Rencontres en vert : Loisir

Rencontres en bleu : Compétition

Rencontre en rouge : Championnat de France

Rencontres en noir : Activités Motrices et Séjours

Rencontres en jaune à confirmer

BADMINTON

National				
Date	Intitulé	Catégorie	Lieu	Département
20/11/2020 au 22/11/2020	CF Badminton	Tous	ALTKIRCH	68

Régional				
Date	Intitulé	Catégorie	Lieu	Département
26/11/2020	Rencontre loisir	Tous	BOUZY	51
18/03/2021	Championnat Régional	Tous	BOUZY	51
29/04/2021	Championnat Régional	Tous	ALTKIRCH	68

BASKET-BALL

National				
Date	Intitulé	Catégorie	Lieu	Département
21/05/2021 au 24/05/2021	CF Basket	Tous	AUCH	32
22/06/2021 au 24/06/2021	CF Basket SAJ	-21 ans	à définir	

Régional				
Date	Intitulé	Catégorie	Lieu	Département
24/09/2020	Compétition Régionale	Tous	RECY	51
01/10/2020	Basket Orienté	Tous	CHÂLONS EN CHAMPAGNE	51
12/11/2020	Basket Orienté	Tous	CHÂLONS EN CHAMPAGNE	51
12/11/2020	Compétition Régionale	Tous	RECY	51
21/01/2021	Compétition Régionale	Tous	SAINT-DIZIER	52
21/01/2021	Basket Orienté	Tous	CHÂLONS EN CHAMPAGNE	51
18/02/2021	Compétition Régionale	Tous	RECY	51
11/03/2021	Compétition Régionale	Tous	RECY	51
25/03/2021	Championnat Régional	Tous	COLMAR ?	68
15/04/2021	Championnat Régional	Tous	RECY	51
10/06/2021	Basket Orienté	Tous	VITRY LE FRANCOIS	51

CDSA 68				
Date	Intitulé	Catégorie	Lieu	Département
15/10/2020	Tournoi loisir 3x3	Tous	COLMAR ?	68

TENNIS DE TABLE

National				
Date	Intitulé	Catégorie	Lieu	Département
3/12/2020 au 5/12/2020	CF des Régions Tennis de table	Tous	LA ROCHE-SUR-YON	85
8/06/2021 au 10/06/2021	CF Tennis de table SAJ	-21 ans	POITIERS	86
11/06/2021 au 13/06/2021	CF Tennis de Table	Tous	POITIERS	86

Régional				
Date	Intitulé	Catégorie	Lieu	Département
16/01/2021	1 ^{er} regroupement TDT	Tous	LUNEVILLE	54
13/02/2021	2 ^{ème} regroupement TDT	Tous	LIGNY EN BARROIS	55
13/03/2021	3 ^{ème} regroupement TDT	Tous	MOULINS LES METZ	57
10/04/2021	Régional regroupement	Tous	LUNEVILLE	54
22/04/2021	Championnat Régional	Tous	SCHILTIGHEIM	67

CDSA 67				
Date	Intitulé	Catégorie	Lieu	Département
13/02/2021	Championnat Départemental	Tous	INGWILLER	67

FUTSAL

National				
Date	Intitulé	Catégorie	Lieu	Département
15/01/2021 au 17/01/2021	CF Futsal	Tous	STRASBOURG	67

Régional				
Date	Intitulé	Catégorie	Lieu	Département
24/11/2020	Finale Régionale	+16 ans BC/CD	STRASBOURG	67

CDSA 67				
Date	Intitulé	Catégorie	Lieu	Département
22/10/2020	Championnat Départemental	+16 ans BC/CD	STRASBOURG	67

CDSA 68				
Date	Intitulé	Catégorie	Lieu	Département
22/10/2020	Championnat Départemental	+16 ans BC/CD	COLMAR?	68

ESCALADE

National				
Date	Intitulé	Catégorie	Lieu	Département
9/04/2021 au 11/04/2021	CF Escalade	Tous	BESANÇON	25

Régional				
Date	Intitulé	Catégorie	Lieu	Département
13/10/2020	Rencontre Régionale (extérieur)	Tous	SCHIRMECK	67
11/02/2021	Compétition Régionale (intérieur)	Tous	STRASBOURG	67
10/03/2021	Journée découverte escalade (intérieur)	Tous	SAINT MIHIEL	55
27/05/2021	Rencontre Régionale (extérieur)	Tous	SCHIRMECK	67

CDSA 67				
Date	Intitulé	Catégorie	Lieu	Département
12/11/2020	Rencontre Départementale (intérieur)	Tous	STRASBOURG	67

CDSA 68				
Date	Intitulé	Catégorie	Lieu	Département
19/11/2020	Rencontre Départementale (intérieur)	Tous	MUHLBACH SUR MUNSTER	68

CROSS

National				
Date	Intitulé	Catégorie	Lieu	Département
5/03/2021 au 6/03/2021	CF Cross	Tous	ANDUZE	30

Régional				
Date	Intitulé	Catégorie	Lieu	Département
19/11/2020	Championnat Régional de Cross	Tous	MONT-CHOISY FAGNIERES	51

SKI ALPIN

National				
Date	Intitulé	Catégorie	Lieu	Département
10/03/2021 au 13/03/2021	CF SKI	Tous	LES KARELLIS	73

Régional				
Date	Intitulé	Catégorie	Lieu	Département
16/02/2021	Championnat Régional	Tous	SCHNEPFENRIED	68

JUDO

National				
Date	Intitulé	Catégorie	Lieu	Département
19/03/2021 au 21/03/2021	CF Judo	Tous	SAINT-JEAN-DE-BRAYE	45

Régional				
Date	Intitulé	Catégorie	Lieu	Département
17/11/2020	Journée Amicale Judo	Tous	SAINT NICOLAS DE PORT	54
12/01/2021	Compétition Régionale	Tous	VITRY-LE-FRANCOIS	51
04/02/2021	Championnat Régional	Tous	SAINT DIZIER	52
04/02/2021	Épreuves Technique Judo S.A	Tous	SAINT DIZIER	52
10/02/2021	Championnat Régional Judo	Tous	VENDENHEIM	67
09/03/2021	Compétition Régionale	Tous	MARIGNY-LE-CHÂTEL	10
16/03/2021	Prépa. CF Judo CREPS	Tous	REIMS	51
19/05/2021	Coupe Technique Régionale Judo	Tous	VENDENHEIM	67

CDSA 67				
Date	Intitulé	Catégorie	Lieu	Département
13/01/2021	Championnat Départemental	Tous	VENDENHEIM	67

CDSA 68				
Date	Intitulé	Catégorie	Lieu	Département
12/11/2020	Journée Départementale Jeux au sol	Tous	MULHOUSE	68

ACTIVITÉS GYMNINIQUES

CDSA 68				
Date	Intitulé	Catégorie	Lieu	Département
26/11/2020	Journée Découverte Gym. Rythm.	Tous	PFASTATT	68

FOOTBALL À 7

National				
Date	Intitulé	Catégorie	Lieu	Département
6/04/2021 au 8/04/2021	CNE Football	-21 ans	ISTRES	13
13/05/2021 au 16/05/2021	CF Football à 7	Tous	VALENCE	26
25/05/2021 au 27/05/2021	CF Football SAJ	-21 ans	À DÉFINIR	

Régional				
Date	Intitulé	Catégorie	Lieu	Département
15/10/2020	Journée Découverte	Tous	CHARLEVILLE-MÉZIÈRES	08
05/11/2020	Journée Découverte	Tous	à définir	51
17/12/2020	Journée Découverte le Five	Tous	REIMS	51
07/01/2021	Journée Découverte S3	Tous	LA CHAPELLE SAINT LUC	10
30/03/2021	Journée Découverte	Tous	SAINTE-MENEHOULD	51
27/04/2021	Championnat Régional	+16 ans BC/CD	à définir	67
20/05/2021	Journée Découverte	Tous	BAZEILLES	08
3/06/2021	Tournoi régional loisir	Tous	ERSTEIN	67
17/06/2021	Journée Découverte	Tous	CHÂLONS EN CHAMPAGNE	51

CDSA 67				
Date	Intitulé	Catégorie	Lieu	Département
30/03/2021	Championnat Départemental	+16 ans BC/CD	STRASBOURG	67

CDSA 68				
Date	Intitulé	Catégorie	Lieu	Département
30/03/2021	Championnat Départemental	+16 ans BC/CD	ALTKIRCH	68

HANDBALL

National				
Date	Intitulé	Catégorie	Lieu	Département
9/04/2021 au 11/04/2021	CF Handball	Tous	à définir	

TIR À L'ARC

National				
Date	Intitulé	Catégorie	Lieu	Département
12/03/2021 au 14/03/2021	CF Tir à l'Arc	Tous	LA LONDE-LES-MAURES	83

Régional				
Date	Intitulé	Catégorie	Lieu	Département
12/10/2020	1ère Sélection Tir à l'Arc	Tous	LUNEVILLE	54
09/11/2020	2ème Sélection Tir à l'arc	Tous	FLAVIGNY SUR MOSELLE	54
10/11/2020	Rencontre Régionale	Tous	SAINT DIZIER	52
01/12/2020	3ème Sélection Tir à l'Arc	Tous	LUNEVILLE	54
11/01/2021	4ème Sélection Tir à l'arc	Tous	LUNEVILLE	54
30/01/2021	Championnat Régional	Tous	BRUNSTATT	68
6/02/2021	Championnat Régional	Tous	FLAVIGNY SUR MOSELLE	54
01/06/2021	Rencontre Régionale	Tous	SAINT DIZIER	52

CDSA 67				
Date	Intitulé	Catégorie	Lieu	Département
14/11/2020	Championnat Départemental	Tous	BISCHWILLER	67

CDSA 68				
Date	Intitulé	Catégorie	Lieu	Département
14/11/2020	Championnat Départemental	Tous	BRUNSTATT	68

LUTTE

National				
Date	Intitulé	Catégorie	Lieu	Département
2/04/2021 au 3/04/2021	CF Lutte	Tous	CERNAY	68

Régional				
Date	Intitulé	Catégorie	Lieu	Département
03/11/2020	Journée Découverte	Tous	COURCY	51
03/12/2020	Journée Découverte	Tous	à définir	67
03/12/2020	Stage Sportif Préparation	Tous	MOOSCH	68
18/02/2021	Journée Découverte	Tous	CHÂLONS EN CHAMPAGNE	51
18/02/2021	Championnat Régional Lutte	Tous	à définir	
01/04/2021	Journée Découverte	Tous	CHARLEVILLE MEZIERES	08

CDSA 68				
Date	Intitulé	Catégorie	Lieu	Département
14/01/2021	Championnat Départemental	Tous	MOOSCH	68

RUGBY

CDSA 57				
Date	Intitulé	Catégorie	Lieu	Département
11/05/2021	Journée découverte	Tous	à définir	57

CDSA 68				
Date	Intitulé	Catégorie	Lieu	Département
20/10/2020	Journée Découverte	Tous	THANN	68
08/06/2021	Rencontre départementale	Tous	THANN	68

NATATION

National				
Date	Intitulé	Catégorie	Lieu	Département
18/05/2021 au 20/05/2021	CF Natation SAJ	Jeunes	NEUVILLE-DE-POITOU	86
17/06/2021 au 20/06/2021	CF Natation	Tous	à définir	

Régional				
Date	Intitulé	Catégorie	Lieu	Département
4/02/2021	Rencontre Régionale	Tous	SELESTAT	67
4/04/2021	Championnat Régional Natation	Tous	VERDUN	55
8/04/2021	Championnat Régional Natation	Tous	SELESTAT	67
24/06/2021	Jeux Nautiques	Tous	SAINTE-MENEHOULD	51

CDSA 67				
Date	Intitulé	Catégorie	Lieu	Département
17/02/2021	Championnat Départemental	Tous	DACHSTEIN	67

ÉQUITATION

Régional				
Date	Intitulé	Catégorie	Lieu	Département
01/04/2021	Journée Régionale	Tous	ART SUR MEURTHE	54
22/04/2021	Journée Régionale	Tous	ART SUR MEURTHE	54
03/06/2021	Journée Régionale	Tous	MATIGNICOURT	51

CDSA 68				
Date	Intitulé	Catégorie	Lieu	Département
27/05/2021	Journée Départementale	Tous	CERNAY	68

PÉTANQUE

National				
Date	Intitulé	Catégorie	Lieu	Département
04/06/2021 au 06/06/2021	CF Pétanque	Tous	LES-PONTS-DE-CÉ	49

Régional				
Date	Intitulé	Catégorie	Lieu	Département
08/10/2020	Tournoi Régional	Tous	SAINT DIZIER	52
16/01/2021	1 ^{er} sélection Pétanque	Tous	ÉPINAL	88
11/02/2021	Championnat Régional	Tous	CHÂLONS EN CHAMPAGNE	51
13/02/2021	2 ^{ème} sélection Pétanque	Tous	SAINT DIÉ	88
20/03/2021	3 ^{ème} sélection Pétanque	Tous	LUNEVILLE	54
15/04/2021	Championnat Régional Pétanque	Tous	ILLZACH	68
01/07/2021	Tournoi Pétanque	Tous	CHÂLONS EN CHAMPAGNE	51

CDSA 67				
Date	Intitulé	Catégorie	Lieu	Département
18/03/2021	Championnat Départemental	Tous	STRASBOURG	67
17/06/2021	Rencontre Départementale	Tous	STRASBOURG	67

CDSA 68				
Date	Intitulé	Catégorie	Lieu	Département
18/03/2021	Championnat Départemental	Tous	ROSENAU	68
17/06/2021	Rencontre Départementale	Tous	ALTKIRCH	68

CYCLISME/VTT

National				
Date	Intitulé	Catégorie	Lieu	Département
4/06/2021 au 6/06/2021	CF Cyclisme / VTT	Tous	à définir	

Régional				
Date	Intitulé	Catégorie	Lieu	Département
21/04/2021	Championnat Grand Est VTT	Tous	VASSINCOURT	55
14/10/2020	Journée découverte	Tous	VASSINCOURT	55

SPORTS DE BOULES

National				
Date	Intitulé	Catégorie	Lieu	Département
25/06/2021 au 27/06/2021	CF Sport Boules	Tous	ALBI	81

Régional				
Date	Intitulé	Catégorie	Lieu	Département
14/01/2020	Rencontre régionale	Tous	CHÂLONS EN CHAMPAGNE	51

ATHLÉTISME

National				
Date	Intitulé	Catégorie	Lieu	Département
15/10/2020 au 17/10/2020	CF Athlétisme	Tous	SAINT FLORENTIN	89
1/06/2021 au 3/06/2021	CF Athlétisme SAJ	-21 ans	MOIRANS	38
1/07/2021 au 3/07/2021	CF Athlétisme	Tous	à définir	

Régional				
Date	Intitulé	Catégorie	Lieu	Département
17/09/2020	Championnat Régional	Tous	CHÂLONS EN CHAMPAGNE	51
08/04/2021	Championnat Régional	Tous	SAINT DIZIER	52
22/04/2021	Championnat Régional	Tous	CHÂLONS EN CHAMPAGNE	51
11/05/2021	Championnat Régional	Tous	OBERNAI	67
22/05/2021	Journée découverte	Tous	NEUVES MAISONS	54
27/05/2021	Stage Régional	Tous	CHÂLONS EN CHAMPAGNE	51

CDSA 67				
Date	Intitulé	Catégorie	Lieu	Département
27/03/2021	Journée initiation marche nordique	Tous	INGWILLER	67
16/05/2021	Ronde des marches (courses + marche)	Tous	INGWILLER	67

CDSA 68				
Date	Intitulé	Catégorie	Lieu	Département
9/10/2020	Journée Découverte	Tous	THANN	68

TENNIS

National				
Date	Intitulé	Catégorie	Lieu	Département
25/06/2021 au 27/06/2021	CF Tennis	Tous	BAR-LE-DUC	55

Régional				
Date	Intitulé	Catégorie	Lieu	Département
13/03/2021	Championnat Régional de Tennis	Tous	REIMS	51
07/04/2021	Championnat Régional	Tous	SAINT AVOLD	57
13/04/2021	Journée Découverte	Tous	SELESTAT	67
18/05/2021	Championnat Régional (+loisir)	Tous	SELESTAT	67

CDSA 67				
Date	Intitulé	Catégorie	Lieu	Département
1/12/2020	Journée Découverte SAJ	-21 ans	HAGUENAU	67
11/03/2021	Journée Découverte SAJ	-21 ans	OSTWALD	67

BOWLING

Régional				
Date	Intitulé	Catégorie	Lieu	Département
05/11/2020	Rencontre Régionale	Tous	WITTELSHEIM	68
05/11/2020	Rencontre Régionale	Tous	CHÂLONS EN CHAMPAGNE	51
10/12/2020	Rencontre Régionale	Tous	CHÂLONS EN CHAMPAGNE	51
10/12/2020	Compétition Régionale	Tous	CHÂLONS EN CHAMPAGNE	51
11/03/2021	Rencontre Régionale	Tous	CHÂLONS EN CHAMPAGNE	51

CDSA 55				
Date	Intitulé	Catégorie	Lieu	Département
25/09/2020	Fête des sports	Tous	VASSINCOURT	55

CDSA 68				
Date	Intitulé	Catégorie	Lieu	Département
12/01/2021	Rencontre Départementale Bowling	Tous	WITTELSHEIM	68

RANDONNÉE PÉDESTRE

Régional				
Date	Intitulé	Catégorie	Lieu	Département
17/09/2020	Randonnée	Tous	à définir	54
24/09/2020	Randonnée	Tous	SÉZANNE ou CHÂLONS	51
06/10/2020	Randonnée Rivières Henrue	Tous	RIVIERES HENRUEL	51
11/03/2021	Randonnée	Tous	à définir	54
13/04/2021	Randonnée Sézanne	Tous	SÉZANNE	51
18/05/2021	Randonnée ASA10	Tous	LUSIGNY-SUR-BARSE	10
03/06/2021	Randonnée USEP	Tous	a définir	51
08/07/2021	Randonnée urbaine	Tous	CHÂLONS EN CHAMPAGNE	51

CDSA 67				
Date	Intitulé	Catégorie	Lieu	Département
25/04/2021	Randonnée Départementale	Tous	INGWILLER	67

CDSA 68				
Date	Intitulé	Catégorie	Lieu	Département
1/06/2021	Journée Départementale (Marche)	Tous	LUTTERBACH	68

SARBACANE

Régional				
Date	Intitulé	Catégorie	Lieu	Département
28/01/2021	Rencontre régionale	Tous	BOUZY	51

CDSA 55				
Date	Intitulé	Catégorie	Lieu	Département
25/09/2020	Fête des sports	Tous	VASSINCOURT	55

VOILE

CDSA 68				
Date	Intitulé	Catégorie	Lieu	Département
17/09/2020	Journée Départementale	Tous	HUNINGUE	68

ACTIVITÉS MOTRICES

Régional				
Date	Intitulé	Catégorie	Lieu	Département
15/10/2020	Journée Activités Motrices	Tous	PAGNY SUR MEUSE	54
09/11/2020	Sport pour tous et avec tous	Tous	TOMBLAINE	54
01/12/2020	Activités Motrices Adultes BOUZY	Adultes	BOUZY	51
03/12/2020	Activités Motrices Jeunes BOUZY	-21 ans	BOUZY	51
10/12/2020	Sport pour tous et avec tous	Tous	REVIGNY SUR ORNAIN	55
03/02/2021	Sport pour tous et avec tous	Tous	à définir	57
23/02/2021	Journée Activités Motrices	Tous	CHATENOIS	67
20/05/2021	Journée Activités Motrices	Adultes	CHÂLONS EN CHAMPAGNE	51
25/05/2021	Journée Activités Motrices	Tous	COUVROT	51

CDSA 67				
Date	Intitulé	Catégories	Lieu	Département
11/09/2020	Parcours Aquatiques	Tous	INGWILLER	67
24/10/2020	Journée Dép. Activités Motrices (+21 ans)	Adultes	INGWILLER	67
25/03/2021	Journée Dép. Activités Motrices (-21 ans)	-21 ans	INGWILLER	67
10/06/2021	Estivale Activités Motrices	Tous	GEISWILLER	67

CDSA 68				
Date	Intitulé	Catégories	Lieu	Département
19/11/2020	Journée Dép. Activités Motrices PEUGEOT	Tous	SAUSHEIM	68
1/07/2021	Journée Dép. Activités Motrices	Tous	HIRSINGUE	68

SÉJOURS

Régional				
Date	Intitulé	Catégorie	Lieu	Département
07/09/2020 au 11/09/2020	Séjour Sportif	Adultes	LOISY-SUR-MARNE	51
16/11/2020 au 20/11/2020	Stage Aquatique	Adultes	CENTER PARCS LES TROIS FORÊTS	57
21/12/2020 au 26/12/2020	Séjour Sportif - Noël	Adultes	ESCHBACH AU VAL	68
22/03/2021 au 26/03/2021	Stage Multisports	Tous	LAMOURA	39
12/04/2021 au 16/04/2021	Séjour Multisports Alsace	Adultes	ESCHBACH AU VAL	68
03/07/2021 au 17/07/2021	Séjour équitation	Adultes	GRIESHEIM PRES MOLSHEIM	67
31/07/2021 au 14/08/2021	Séjour Multisports à la Montagne	Adultes	LE GRAND BORNAND - CHINAILLON	74

Suite à la crise sanitaire, des mesures sont prises afin de respecter les différentes règles d'hygiène et de distanciation.

Nous suivons le protocole sanitaire ci-joint établi par le gouvernement :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/protocole-sanitaire-sejours-vacances-adaptees-covid-19.pdf>

Le nombre de vacanciers par séjour sera donc réduit afin de permettre de respecter les règles de distanciation dans les chambres.

Championnats de France Sport Adapté sur la région Grand Est

- **Championnat de France de Badminton** du 20 au 22 novembre 2020 à Altkirch (68) organisé par l'association Marie Pire (68/06)
- **Championnat de France de Futsal** du 15 au 17 janvier 2021 à Strasbourg (67) organisé par la Ligue SAGE zone Alsace
- **Championnat de France de Lutte** du 2 au 3 avril 2021 à Cernay (68) organisé par le CA Moosch (68/13)
- **Championnat de France de Tennis** du 25 au 27 Juin 2021 à Bar-le-Duc (55) organisé par la Ligue SAGE zone Lorraine

CLASSIFICATIONS DES COMPETITIONS SPORT ADAPTE : QUELQUES INFORMATIONS

Les sportifs souhaitant pratiquer la compétition au sein de la FFSA sont classés dans trois catégories (appelées « classe ») ouvertes aux licenciés en situation de handicap mental ou psychique.

Entre 1980 et 2017, une seule classe n'a existé qu'en termes de niveaux de performance (les 3 anciennes divisions D1 D2 D3). Pour une plus grande équité dans la pratique compétitive et afin de préserver la sécurité des pratiquants, la FFSA a modifié depuis 2017 cette organisation au profit d'un système de classification tenant compte des capacités des personnes dans les domaines de la vie courante, que sont l'autonomie, la communication, la motricité et la socialisation.

Pour être classé, chaque sportif est évalué à partir d'un questionnaire complet rempli par les proches du sportif (familles, éducateurs...).

Pour trouver les éléments permettant d'obtenir la classification FFSA d'un sportif., il faut se rendre sur le site Internet de la FFSA, dans la rubrique « La fédération », « documents officiels », « classification » « Guide de mise en œuvre de la classification FFSA » et « Outil de classification FFSA »

Les résultats chiffrés de cette évaluation permettent au sportif d'être classé dans l'une des 3 classes AB, BC, CD. Cette classification n'est pas à renouveler chaque année mais peut être révisée si le club, la famille constate une évolution de la personne en matière d'autonomie dans les actes de la vie quotidienne qui impacte sa pratique sportive.

Tout nouveau licencié susceptible de participer à une compétition en Sport Adapté doit passer ce questionnaire le classant dans une des trois classes.

Pour toute demande de modification de classe d'un sportif, le président de l'association dans laquelle le sportif est licencié doit envoyer sa demande au service licence FFSA (licence@ffsa.asso.fr), accompagnée du formulaire type qui peut être trouvé sur le site Internet de la FFSA, dans la rubrique « La fédération » « documents officiels », « classification et éligibilité » « Formulaire de demande de modification de classification FFSA ». Cette demande sera étudiée par la commission classification de la FFSA.

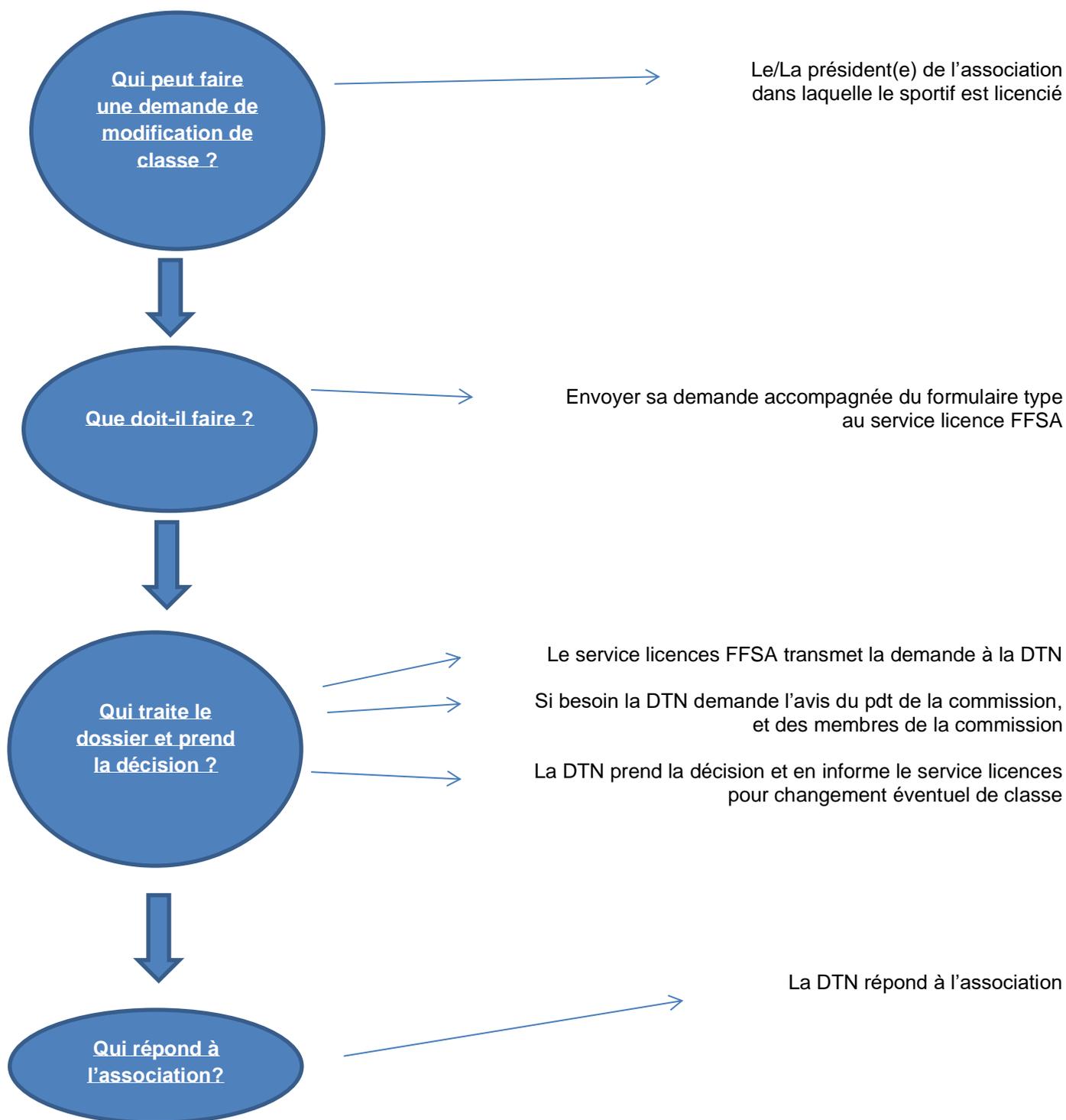
1. Procédure de reclassement

À tout moment, un sportif peut être reclassé, dans le respect de la procédure de classification et pour des motifs autres que le simple niveau sportif.

Pour cela, les demandes de changement de classe doivent être faites par le/la président(e) de l'association Sport Adapté sur un formulaire type, transmis au service Licences de la FFSA qui transmet à la DTN.

Ces demandes doivent être fondées sur des critères de classification (communication, socialisation, autonomie, motricité) et non des critères sportifs.

FAIRE UNE DEMANDE DE MODIFICATION DE CLASSE POUR UN SPORTIF LICENCIE FFSA



Demande et fiche –type à envoyer au service Licences en cas demande de modification de classe

- Par courrier
Service Licences FFSA, Fédération française du Sport Adapté,
3, rue Cépré
75015 Paris
- par mail à l'adresse suivante : licence@ffsa.asso.fr

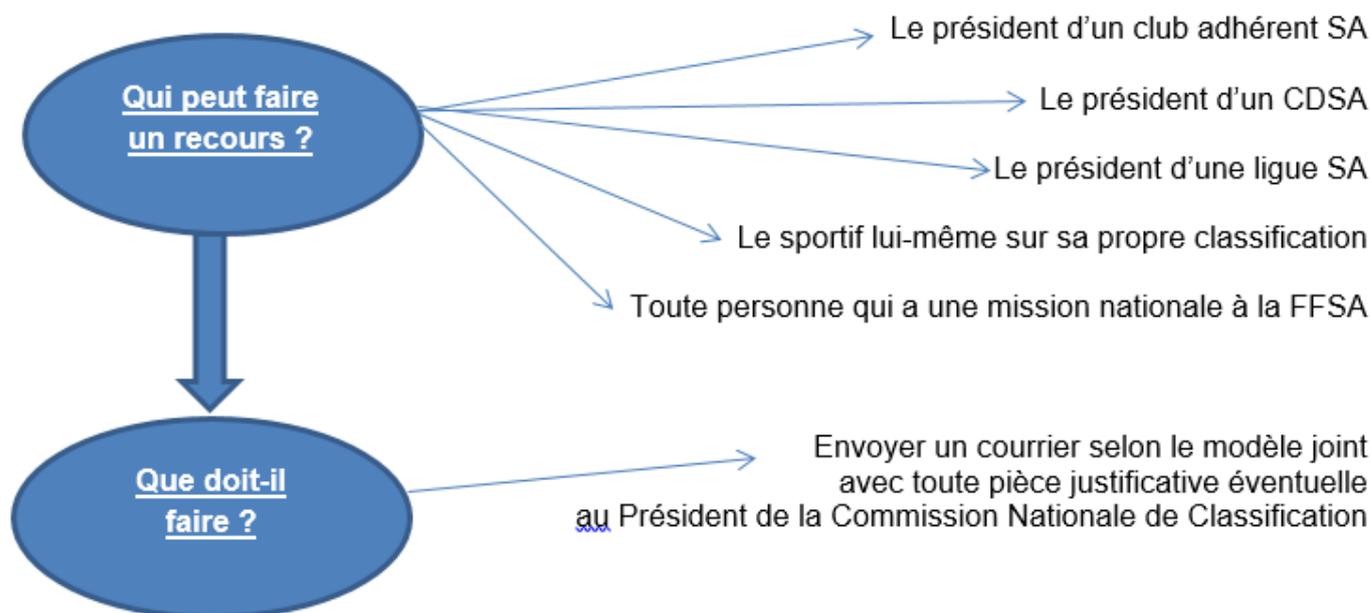
Fiche-type de DEMANDE DE MODIFICATION DE CLASSIFICATION

DEMANDE DE MODIFICATION DE CLASSIFICATION

MOTIF de la demande de changement			
--	--	--	--

SPORTIF		EVALUATEUR (réfèrent éducatif ressource)	
<p>NOM :</p> <p>PRENOM :</p> <p>DATE DE NAISSANCE :</p> <p>NUMERO DE LICENCE FFSA :</p> <p>ANNEE PREMIERE LICENCE FFSA (facultatif) :</p> <p>COMITE DEPARTEMENTAL SPORT ADAPTE :</p>	<p>EVALUATION INITIALE : <i>indiquez les nombres de</i></p> <p style="text-align: center;">AB <input style="width: 20px; height: 20px;" type="text"/> BC <input style="width: 20px; height: 20px;" type="text"/> CD <input style="width: 20px; height: 20px;" type="text"/></p> <p>NOUVELLE EVALUATION : <i>indiquez les nombres de</i></p> <p style="text-align: center;">AB <input style="width: 20px; height: 20px;" type="text"/> BC <input style="width: 20px; height: 20px;" type="text"/> CD <input style="width: 20px; height: 20px;" type="text"/></p>	<p>- NOM :</p> <p>- PRENOM :</p> <p>- FONCTION :</p> <p>Signature</p>	
<p>LIEU DE VIE :</p> <p>STRUCTURE DE PRISE EN CHARGE (scolaire, professionnelle, sanitaire...) :</p> <p>DIPLOMES (scolaires, professionnels, permis B, secourisme...) :</p> <p>MESURES DE PROTECTION (tutelle, curatelle...) :</p>		<th style="text-align: center; background-color: #cccccc; padding: 5px;">EVALUATEUR (réfèrent éducatif ressource)</th> <p>- NOM :</p> <p>- PRENOM :</p> <p>- FONCTION :</p> <p>Signature</p>	EVALUATEUR (réfèrent éducatif ressource)
		<th style="text-align: center; background-color: #cccccc; padding: 5px;">CLASSIFICATEUR (responsable de la classification)</th> <p style="text-align: center; color: red; font-weight: bold; margin: 0;">Obligatoire</p> <p>- NOM :</p> <p>- PRENOM :</p> <p>- FONCTION :</p> <p>Signature</p>	CLASSIFICATEUR (responsable de la classification)

2. Procédure de recours



Modalités d'examen d'un RECOURS

1- Le Président de la Commission informe le **club concerné par la réclamation** pour :

- Demander la **copie de l'évaluation** qui a conduit à la classification (questionnaire rempli) du sportif ;
- Demander éventuellement **le niveau sportif, le type de pratique** du sportif concerné ;

2- Le Président **réunit la Commission** Nationale de Classification (au moins trois personnes) pour statuer **sur le recours**.

- Il **informe** par mail ou par courrier l'auteur **de la demande de recours** et **l'association d'appartenance du sportif** concerné de la décision de la Commission ;
- Il informe le « **service licences** » FFSA s'il y a modification de classe pour le sportif concerné par le recours, à inscrire dans la base informatique licences de la FFSA ;

3. Courrier –type à envoyer à la commission classification en cas demande de recours

→ **Lettre à adresser au président de la commission classification FFSA**
Fédération française du Sport Adapté
3 rue Cépré
75015 Paris

→ ou mail à envoyer à la FFSA mireille.segerie@ffsa.asso.fr



A le.....

Nom de l'auteur du recours
Adresse
Téléphone portable
Adresse mail

M le pdt de la com. classification
FFSA
3 rue Cépré
75015 PARIS

Objet : Recours relatif à la classification d'un sportif

Monsieur le président,

Je vous fais part, par la présente, de ma volonté de procéder à un recours vis-à-vis de la classification du sportif suivant :

(Nom, prénom) :

(Licencié au club (nom du club)) :

(Département dans lequel se trouve le club) :

Classification accordée à ce sportif AB BC CD

Je souhaite contester cette classification pour le(s) motif(s) suivant(s) :

(expliquez les observations qui vous amènent à contester la classification du sportif)

En conséquence, je vous saurais gré, au regard de ces observations, que vous demandiez à la commission nationale de classification FFSA de bien vouloir réexaminer la classification de ce sportif.

Veuillez agréer, Monsieur le président, à l'expression de ma respectueuse considération.

Date, Signature :

Nom de la personne signataire :

Fonction :

REGLEMENTATION SPORTIVE FEDERALE

« Les Règlements Sportifs Généraux » et les règlements spécifiques des disciplines proposées par les Commissions Sportives Nationales (CSN), constituent les Règlements sportifs fédéraux de la FFSA. Ils sont approuvés par le Comité Directeur et après avis de la Direction Technique Nationale.

Ils ont pour but de permettre la participation des sportifs licenciés à la FFSA, fédération multisports, aux épreuves organisées et contrôlées par elle.

Ces textes leur proposent différentes épreuves dans plusieurs disciplines sportives, assorties d'un ensemble de dispositions réglementaires. Ils sont, pour les sportifs :

- Une aide pour participer aux épreuves qu'ils ont choisies et qui leur conviennent le mieux, dans les meilleures conditions techniques et de sécurité possibles, dans le respect de la nature de la discipline concernée et conformément à l'éthique sportive ;
- Une incitation à s'éprouver à leur meilleur niveau d'efficiences motrice et d'autonomie personnelle et à découvrir des activités physiques et sportives dans un contexte compétitif ou non.

Les règlements de discipline s'appuient sur les règlements sportifs officiels des instances internationales auxquelles la FFSA adhère :

- VIRTUS (Fédération Internationale pour Sportifs Déficiants Intellectuels) ;
- IPC (Comité Paralympique International) ;
- SU-DS (Fédération Internationale pour les sportifs porteurs de trisomie) ;
- Autres fédérations internationales réglementant la pratique pour les sportifs déficients intellectuels.

Les règlements sportifs généraux s'appliquent aux compétitions et rencontres organisées sous l'égide de la FFSA dans ses différents secteurs de pratique. Ils précisent :

- Les modalités générales d'organisation des compétitions et rencontres ;
- Les règles de participation des sportifs ; complétées par un règlement relatif à la lutte contre le dopage.

L'arrêté du 31 décembre 2016 accorde à la FFSA la délégation prévue dans les articles L.131-14 et R 131-25 du code du sport à la FFSA : « toutes disciplines adaptées en référence au public particulier des personnes en situation de handicap mental ou psychique à l'exception de la discipline suivante déléguée par arrêté susvisé à la fédération sportive agréée : Fédération Française de surf, para surf adapté ».

Les secteurs de pratique :

- Secteur du sport non-compétitif : activités de loisir, activités motrices, sport santé
- Secteur compétitif. Chaque règlement sportif des différentes disciplines sportives :
 - prévoit des épreuves compétitives pour chaque classe ayant chacune sa réglementation propre en tenant compte des différentes compétences énoncées et des niveaux de pratiques ;
 - propose des épreuves adaptées aux capacités de chacun ;
 - présente des critères clairs d'engagement des sportifs dans ces épreuves en fonction de la classification préalablement établie et qui s'appuient sur leurs capacités à comprendre, retenir, appliquer les codes et règles.
- Secteur du « Sport Adapté Jeunes » : la FFSA

Si vous avez besoin de télécharger les règlements sportifs généraux ou les règlements sportifs des disciplines, dirigez-vous vers le lien <http://www.ffsa.asso.fr/> (rubriques «Informations Sportives» et «Documents sportifs»).

1. Compétitions et Rencontres Sport Adapté

Les compétitions et rencontres énumérées dans cet article et organisées par la FFSA, un de ses comités ou de ses clubs, sont ouvertes aux sportifs licenciés à la FFSA, à jour de leur licence valable pour la saison en cours.

a. Zones sportives

Des zones sportives ont été définies dans chaque nouvelle région afin de faciliter l'accès des sportifs à une pratique de qualité proche de leur environnement.

Dans chaque zone sportive, les compétitions qualificatives aux compétitions nationales seront identifiées.

Dans le Grand Est, il n'y a pas de zones sportives définies pour le moment. **La région Grand Est est une seule et unique zone sportive.**

b. Les organisateurs

Les règlements sportifs généraux et les règlements spécifiques par discipline qui en découlent, s'appliquent à toutes les compétitions et rencontres organisées sous l'égide de la FFSA, par les organes déconcentrés qui y sont affiliées :

- Associations sportives Sport Adapté (SA)
- Comités Départementaux Sport Adapté
- Ligues Régionales Sport Adapté
- FFSA

c. Termes et champs d'application des rencontres

- Rencontres de zone, inter zones, régionales

Ce sont des rencontres, compétitives ou non, pouvant faciliter la pratique d'une discipline en fonction de l'importance du bassin de pratique et de l'importance du nombre de pratiquant. Les rencontres de zone sont les compétitions de référence pour la qualification aux divers championnats nationaux.

- Rencontres interrégionales ; jeux régionaux ou interrégionaux ; Open
- Challenges
- Journées nationales
- Rencontres nationales
- Jeux nationaux
- Défis Sport Adapté
- Championnats de France

Les parcours de sélection aux championnats de France sont définis par les règlements spécifiques des disciplines ; la validation des qualifications étant du domaine des ligues.

Le titre de champion de France sera décerné pour toutes les « classes » dans les épreuves sportives ouvertes lors de ce championnat. 3 cas particuliers spécifiés sur les règlements sportifs généraux.

- Championnats de France Sport Adapté Jeunes
- Coupe de France ou Coupe Nationale
- Internationaux de France

2. Obligations administratives

a. Affiliation d'une association

➤ Première affiliation d'une association :

Télécharger la procédure d'affiliation et suivre les instructions.

Lien : <http://www.ffsa.asso.fr/503-documents-officiels>

➤ Pour que l'adhésion à la FFSA de toute association soit validée :

- Nombre minimum de licences SA obligatoire : 3, avec au moins deux cadres dirigeants et un sportif en situation de handicap mental et/ou psychique.
- Tous les dirigeants et l'encadrement technique doivent être titulaires d'une licence.
- La liste et les coordonnées du comité directeur doivent être transmises à la fédération.

➤ Pour un « club affilié à une fédération ordinaire » et affiliée à la FFSA ou pour une « Section Sport Adapté d'un club multisport d'une fédération sportive ordinaire affiliée également à la FFSA :

- Nombre minimum de licences SA obligatoire : 3, avec au moins deux cadres dirigeants et un sportif en situation de handicap mental et/ou psychique.
- Les 2 licences dirigeantes- Président, Secrétaire (ou Trésorier) - peuvent être délivrées gratuitement par la FFSA sous réserve de fournir la copie de la licence à jour dans la fédération ordinaire.

L'association doit mentionner dans ses statuts la mention suivante : « l'association sportive... décide d'adhérer à la FFSA et s'engage à en respecter les statuts et règlements ».

Dans l'attente de la modification des statuts il doit renvoyer, signé par le/la président(e) le document d'engagement de la FFSA (en ligne sur le site de la FFSA dans la rubrique « formulaires »).

b. Droits d'affiliation des associations sportives

○ moins de 16 licenciés :	80 €
○ de 16 à 60 licenciés :	120 €
○ de 61 à 100 licenciés :	150 €
○ de 101 à 150 licenciés :	190 €
○ de 151 à 200 licenciés :	230 €
○ plus de 201 licenciés :	270 €

Cotisation à la FFSA pour les membres associés : 100 €

La FFSA attribue une attestation d'affiliation, qui vaut « agrément sport » par le ministère des Sports. Cette attestation, dès lors que le montant du droit d'affiliation a été réglé à la FFSA, est téléchargeable sur votre « Espace club ». Elle est nécessaire lors de toute demande de subvention.

Nouveauté

- **Une réduction de 20 € sera pratiquée pour la première mise en place du prélèvement automatique.**

c. Assurance

L'association sportive est couverte par la MAIF en responsabilité civile (RC) dès l'instant qu'elle a réglé ses droits d'affiliation pour la saison à la FFSA.

La RC permet la réparation d'un dommage causé à autrui. C'est la garantie minimale.

Pour un dommage corporel que le sportif se cause lui-même, nous vous conseillons fortement de souscrire une des 3 garanties complémentaires « dommages corporels ». Les garanties, les montants et les franchises sont différents selon la souscription. Ainsi, chacun des licenciés sera couvert lors d'accidents corporels éventuels survenus dans le cadre des activités Sports Adapté de l'association. Pour toute précision sur le contrat collectif d'assurance : rubrique Juridique assurance <http://www.ffsa.asso.fr/347-ffsa-asso-fr347-juridique - assurance>

En prenant la Responsabilité Civile (RC) fédérale, les licenciés bénéficient de la garantie RC, comprenant une assistance par MAIF assistance. Il est fortement conseillé de souscrire une garantie complémentaire « dommages corporels » (B1, B2, B3 comprenant la RC et l'assistance rapatriement) pour chacun des licenciés.

- L'assurance MAIF proposée par la FFSA, ne concerne pas les activités pratiquées à titre privée mais celles organisées « dans le cadre associatif, du niveau local au niveau international par la FFSA, les ligues, CDSA et associations sportives FFSA ».

- Tarif de la garantie RC proposée par la MAIF : 0,95 €.

Attention, le/la président(e) de l'association doit s'assurer, en délivrant la licence FFSA que le sportif ou dirigeant bénéficie d'une garantie RC le couvrant « pour sa pratique d'APS dans le cadre de la FFSA ». Toute assurance autre que celle proposée par la FFSA, ne mentionnant pas cela, n'est pas valable.

La délivrance de la licence peut engager la responsabilité du président du club en cas d'accident.

- Tarifs des garanties pour tous dommages corporels comprenant la RC et l'assistance rapatriement :

B1 : 2€ (RC comprise) ; B2 : 5€ (RC comprise) ; B3 : 11€ (RC comprise)

d. Catégories d'âge

Pour la saison 2020/2021

Pour certaines disciplines, des catégories **Vétérans** pourront être créées.

Moins de 10 ans	Jeunes nés en 2011 et après
Moins de 12 ans	Jeunes nés en 2009 et 2010
Moins de 14 ans	Jeunes nés en 2007 et 2008
Moins de 16 ans	Jeunes nés en 2005 et 2006
Moins de 18 ans	Jeunes nés en 2003 et 2004
Moins de 21 ans	Jeunes nés en 2000, 2001 et 2002
Adultes	2002 et avant

L'âge à prendre en compte est celui au 1er janvier de l'année sportive en cours.

Il appartiendra à chaque Commission Sportive Nationale de définir les catégories d'âge ouvertes pour les compétitions qu'elle propose.

En fonction des exigences de pratique, les règlements propres à chaque discipline précisent les regroupements de catégories d'âge pouvant être institués dans les disciplines où ils révèlent nécessaires.

Cependant, il sera possible d'inscrire un sportif dans la catégorie immédiatement supérieure (sur-classement), un certificat médical délivré par un médecin du sport sera alors exigé (pas pour les – de 10 ans).

A titre exceptionnel, un double sur-classement pourra être délivré pour certains sportifs repérés espoirs et faisant partie des pôles France. Ce **double sur-classement** sera attribué sur proposition de la DTN et après examen et décision **d'un médecin de la commission médicale fédérale.**

e. Licences

Conformément aux statuts et au règlement intérieur de la FFSA, tous les sportifs, pour être licenciés, doivent être reconnus officiellement en situation de handicap mental et/ou psychique.

La licence est obligatoire pour tous les sportifs, dirigeants, techniciens, quel que soit le secteur de pratique. Les compétitions et rencontres sont ouvertes aux sportifs licenciés à la FFSA, **à jour de leur licence valable pour la saison sportive en cours.**

Pour toutes questions concernant la facturation des licences : licence@ffsa.asso.fr

f. Droit à l'exploitation de l'image du licencié Sport Adapté

Conformément aux statuts de la fédération, **l'image de tout licencié peut être utilisée pour la communication et la promotion de la FFSA.** Une autorisation ou un refus de cette utilisation doit être mentionné sur l'imprimé du formulaire de licence individuelle conservé par l'association.

g. Tarifs

LICENCES 2020/2021	FFSA	LIGUE	CDSA	TOTAL
« Adulte » 21 ans et plus : Pratique de toutes les activités physiques et sportives de loisir ou de compétition.	28€	6€	0€	34€*
« Jeune » - moins de 21 ans : Pratique de toutes les activités physiques et sportives de loisir ou de compétition.	23€	6€	0€	29€*
« Dirigeant ou bénévole » : Dirigeant, entraîneur, encadrant, de toutes activités dans les associations, Comités Départementaux (CD), et Ligues.	28€	6€	0€	34€*
« Autre pratiquant » : Réservée aux personnes (familles, amis des sportifs licenciés) qui souhaitent pratiquer une activité physique et sportive en loisir avec les licenciés adultes ou jeunes dans le cadre du Sport Adapté (compétition exclue).	28€	6€	0€	34€*
« Découverte » : Valable pour une seule rencontre non compétitive (initiation, loisir, stage de découverte...). Délivrée par un CD ou une ligue. Renouvelable 2 fois dans la saison.	6€			
« Collective » : Forfait destiné au secteur psychiatrique et aux maisons de retraite. Tarif de groupe sous certaines conditions (pratique non compétitive).	(voir le service licence FFSA)			
« Multiclubs » : Licence qui permet à tout licencié d'un club sport adapté d'intégrer un autre club sport adapté pour une autre discipline ou fonction dans cet autre club. Elle est délivrée gratuitement aux personnes déjà licenciées dans leur club d'origine qui ne pratique pas cette discipline pour la saison en cours.	Gratuite* <i>(accessible uniquement aux personnes déjà licenciées la saison en cours)</i>			
« Officiel, Juge et arbitre » : Licence destinée aux juges, officiels et arbitres FFSA intervenant officiellement dans les championnats nationaux, régionaux, départementaux de la FFSA. <ul style="list-style-type: none"> • Gratuité sous conditions de « diplôme d'officiels FFSA » délivré par le service Trans'Formation FFSA. L'assurance RC reste obligatoire.	Gratuite (sous condition)*			

* = Hors assurance Responsabilité Civile et individuelle accident

h. Forfait Licence Développement 2020/2021

Ce dispositif s'adresse aux établissements accueillant des personnes en situation de handicap mental et/ou psychique (établissements sanitaires et médico-sociaux) qui souhaitent bénéficier d'un tarif préférentiel.

Le coût **d'adhésion est de 50€** ainsi que le règlement d'un tarif **forfaitaire calculé sur la base de 50% de l'effectif total de l'établissement (base du tarif de la licence Adulte ou Jeune à rajouter à la part régionale).**

En contrepartie, **l'association s'engage à licencier l'ensemble des personnes inscrites dans l'établissement.** L'ensemble de ses licenciés doit être couvert en Responsabilité Civile.

Pour les associations sportives regroupant plusieurs établissements ou services, **chacun d'entre eux** est considéré comme **une « section »** de l'association avec un numéro d'affiliation spécifique décliné à partir du numéro de l'association.

(Exemple : pour le club 67/24, la section aura un numéro du type 67/24/XXX et le nom de son établissement).

Le tarif forfaitaire s'applique aux pratiquants sportifs et à leur encadrement.

Attention, l'assurance RC et les garanties RC et « dommages corporels », si elles sont souscrites auprès de la FFSA, restent à payer sur toutes les licences demandées dans le forfait.

i. Engagements des sportifs et accompagnement

Aucun sportif ne doit participer à une rencontre sans être titulaire d'une licence de la saison en cours.

Les engagements sportifs aux Championnats de France doivent être validés **tout d'abord** par le Comité Départemental Sport Adapté (CDSA) **puis** par la Ligue Sport Adapté Grand Est (Ligue SAGE) avant d'être adressés au Comité d'Organisation Local (COL).

Tout engagement non validé par la ligue ne pourra être enregistré par l'organisateur.

Le coach ou l'accompagnateur principal du ou des sportifs engagés doit être **obligatoirement titulaire** d'une licence Dirigeant FFSA lors de chaque compétition nationale.

Ce dispositif est applicable sur les rencontres organisées par les CDSA ou par la Ligue SAGE

Le calendrier des CDSA et de la Ligue SAGE est disponible sur le site internet
www.ligue-sport-adapte-grand-est.com

CERTIFICAT MEDICAL

1. Nouvelle Licence à la FFSA

Pratique en compétition : le certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique d'un ou plusieurs sports, datant de moins d'un an, est obligatoire lors d'une première demande de licence. Il vous suffira d'indiquer le (ou les) sport(s) pratiqué(s) en compétition.

Pratique en loisir : le certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique d'un ou plusieurs sports, datant de moins d'un an, est obligatoire lors d'une première demande de licence. Il vous suffira d'indiquer les restrictions éventuelles concernant une ou plusieurs disciplines.

Vous pouvez utiliser le modèle fédéral que vous trouverez sur le site Internet FFSA dans la rubrique « Documents officiels ».

Ce certificat doit être conservé par le club.

IMPORTANT : une licence FFSA annuelle « compétition » donne accès aux rencontres Sport Adapté de compétition mais aussi de loisir du calendrier.

Toutefois, en plus de son certificat médical autorisant la compétition en Sport Adapté, le sportif devra avoir un certificat médical autorisant la pratique loisir en Sport Adapté également.

→ Les 2 certificats médicaux se trouvent sur le même document du modèle fédéral et peuvent être remplis par le médecin en même temps

Ces certificats doivent être conservés par l'association sportive.

2. Renouvellement de Licence

Depuis la parution du décret 2016-1157 du 24 août 2016 qui fixe à trois ans la fréquence à laquelle un nouveau certificat médical est exigé pour le renouvellement de la licence, les licenciés qui sollicitent le renouvellement de leur licence ne sont plus contraints de présenter un certificat médical (cf. ci-dessus).

Ils peuvent présenter une attestation justifiant qu'ils ont répondu négativement à chaque rubrique du questionnaire de santé imposé par la Loi (Questionnaire disponible dans la rubrique « Documents officiels » sur le site internet FFSA).

Cette attestation devra être remise au club à chaque renouvellement de la licence pendant une période de trois ans, qui court à compter de la date de présentation du dernier certificat médical.

Au terme de cette période de trois ans, un nouveau certificat médical devra être présenté.

Attention pour la pratique de l'alpinisme, du rugby et des sports subaquatiques (plongée, etc.) vous devez fournir un certificat médical d'absence de contre-indication tous les ans, même en pratique loisirs ou baptême de plongée pour les sports subaquatiques.

NB : Pour la pratique des sports subaquatiques (y compris les baptêmes de plongée) organisée dans le cadre de la FFSA, l'examen clinique et ce certificat devront impérativement être réalisés par un médecin de la Fédération Française d'Études et Sport Sous-marins (FFESSM).

Licence découverte : un certificat médical de **moins d'un an** est obligatoire à la prise de la licence.

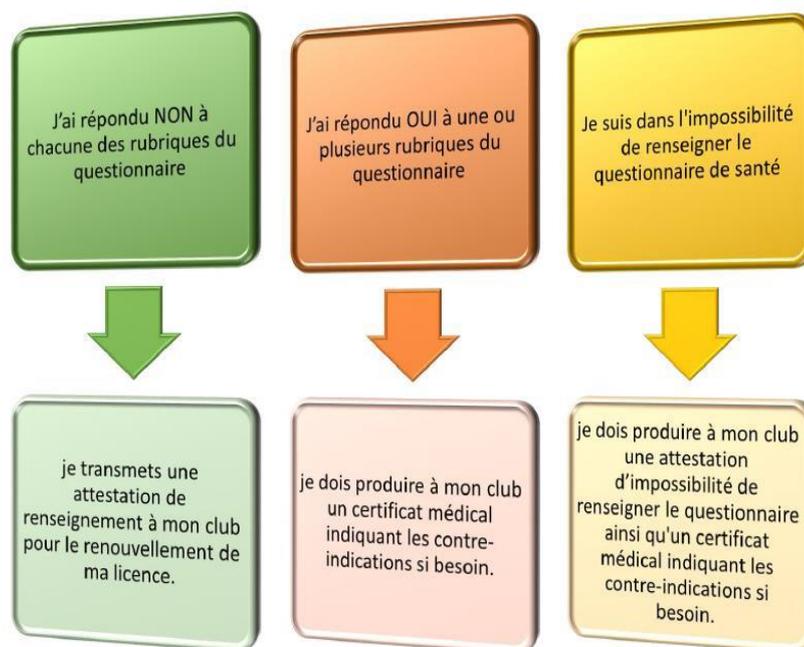
3. Questionnaire de Santé « QS – SPORT »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence au sein de la Fédération Française du Sport Adapté.

Questionnaire disponible sur le site fédéral dans la rubrique « Documents officiels » ainsi que dans les documents partagés de votre espace licence.

Questionnaire de Santé « QS-Sport » en cliquant ici

Selon les différents cas :



ATTESTATION

Je soussigné :

Nom : Prénom :

(Si mineur) Représentant légal de l'enfant :

Licence n° : Association sportive FFSA :

Atteste avoir renseigné le questionnaire de santé préalablement à ma/sa demande de licence à la FFSA pour la saison /

Atteste avoir répondu NON à toutes les questions.

Fait à le / /

Signature :

Si vous avez besoin de télécharger des documents officiels, dirigez-vous vers le lien <http://www.ffsa.asso.fr/> (rubriques « Informations Sportives » et « Documents sportifs »)

NOS PARTENAIRES



REJOIGNEZ-NOUS SUR



[@liguesportadaptegrandest](https://www.facebook.com/liguesportadaptegrandest)



www.ligue-sport-adapte-grand-est.com

CONTACTS

<p>LIGUE SPORT ADAPTE GRAND EST Président Marc TRUFFAUT</p>	<p>1 bis rue Jean Charcot 51000 Châlons-en-Champagne marct51@aol.com</p>	
<p>LIGUE SPORT ADAPTE GRAND EST – zone Alsace Vice-Président Jérémie DRAPEAU</p>	<p>15, rue de l'Industrie 67400 ILLKIRCH- GRAFFENSTADEN Tél : 06 83 08 88 81 jeremie.drapeau@hotmail.fr</p>	<p>CTF Jennifer MEYER 06 58 84 02 03 jennifer.meyer@ffsa.asso.fr</p>
<p>LIGUE SPORT ADAPTE GRAND EST – zone Lorraine Vice-Président Colette FERON-GRENOUILLEAU</p>	<p>Maison Régionale des Sport de Lorraine 13, rue Jean Moulin 54510 TOMBLAINE Tél : 03 83 18 87 71 ligue.lorraine@ffsa.asso.fr</p>	<p>CTF Antoine MION 07 57 43 54 64 antoine.mion@ffsa.asso.fr</p>
<p>LIGUE SPORT ADAPTE GRAND EST – zone Champagne Vice-Président Philippe BRANDEBOURGER</p>	<p>1 bis rue Jean Charcot 51000 Châlons-en-Champagne ph.brandenbourger@orange.fr</p>	<p>CTF Élodie HARS 06 99 23 06 94 elodiehars.ffsa@gmail.com</p>

